

LA LETTRE D'ACTUALITÉS

Élèves administrateurs territoriaux
Promotion Georges Brassens



© Pascal Bastien

n° 4 – Septembre-Octobre 2022

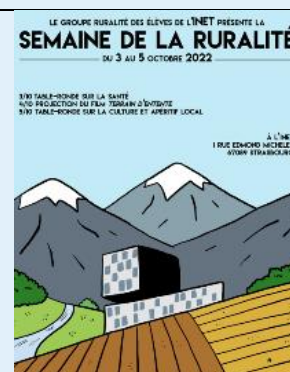


Sommaire

| | |
|--|-----------|
| GROUPE THÉMATIQUE « RURALITÉ » | 4 |
| GROUPE THÉMATIQUE « ENVIRONNEMENT » | 6 |
| GROUPE THÉMATIQUE « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL » | 8 |
| GROUPE THÉMATIQUE « POLITIQUES SOCIALES » | 10 |
| GROUPE THÉMATIQUE « FINANCES LOCALES » | 11 |
| GROUPE THÉMATIQUE « QUEER ET ALLIÉ.E.S » | 13 |

GRUPE THÉMATIQUE « RURALITÉ »

La Semaine de la ruralité se tiendra à l'INET, du 3 au 6 octobre, à destination des élèves des trois filières représentées à l'INET. Autant de moments passionnants et agréables qui s'annoncent sur les sujets de l'accès à la santé et à la culture dans les territoires ruraux, la coexistence entre usages résidentiels et agricoles ou encore la définition de la ruralité !



4

Actualités du mois



Le mois d'août 2022 a vu la publication du [rapport de la "Fabrique prospective"](#) lancée en octobre 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et ses partenaires, dont l'Association des maires de France. Ce document met en exergue le rôle de « la nature comme atout pour l'attractivité des territoires ruraux », notamment en raison des aménités environnementales qui les caractérisent et qu'il leur revient de valoriser (forte biodiversité, gestion des risques naturels, beauté paysagère, approvisionnement via les circuits courts locaux, etc.). En particulier, ce dispositif de « fabrique prospective » a associé 4 communes rurales de métropole et d'outre-mer dans l'objectif d'établir un projet de territoire-test fondé sur « la nature comme richesse et levier d'attractivité. »



Dans le cadre de la préparation du nouveau projet de loi Asile et immigration, le Président de la République, Emmanuel Macron, ainsi que le directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), Didier Leschi, ont proposé **d'orienter une partie des étrangers ayant obtenu un titre de réfugié vers les territoires ruraux**. À l'image des dispositions relatives aux demandeurs d'asile, le premier objectif est d'assurer une meilleure répartition de l'accueil sur le territoire national pour plus d'efficacité et d'humanité. Selon le directeur de l'OFII, il s'agit aussi de « casser les ghettos » situés dans les territoires urbains.



Dans l'Eure, le Conseil départemental vient de lancer son [Agence de la ruralité](#). Ce guichet unique entièrement gratuit permettra notamment aux élus des communes rurales de solliciter un appui du Département en termes d'ingénierie de projet, d'information sur les dispositifs existants en faveur de l'attractivité des territoires ruraux ou encore de bénéficier d'un prêt de matériels. Cette Agence aura également pour mission de renforcer les liens entre la collectivité départementale et le bloc communal dans l'Eure.



Dans un [communiqué de presse publié le 13 septembre 2022](#), l'Association des maires ruraux de France (AMRF) sonne l'alerte au sujet de l'impact financier de la hausse des prix de l'énergie. Celui-ci s'annonce particulièrement fort pour les communes rurales, quise caractérisent à la fois par des recettes financières réduites, le rôle structurant que jouent leurs équipements dans l'accès aux services public ainsi que par leurs investissements dans l'animation économique du territoire. Aussi, face au risque de présentation de budgets en déséquilibre, l'AMRF sollicite la mise en place d'un bouclier tarifaire ainsi que d'un fonds de soutien énergie et une hausse des dotations dans le cadre du projet de loi de finances.

Décryptage : La relance des petites lignes ferroviaires passe par les Régions.

En 2018, le [Rapport sur l'avenir du transport ferroviaire de J.-C. Spinetta](#) préconisait une réflexion sur le maintien des lignes de desserte fine du territoire, décrites comme « des lignes peu utilisées, héritées d'un temps révolu ». Il faisait alors état d'infrastructures se dégradant faute de fréquentation, et ce malgré des sommes importantes investies dans leur entretien (1,7 Md euros/an pour 2% des voyageurs).

Ce rapport, qui semblait signer l'arrêt de mort de nombreuses lignes desservant surtout des territoires ruraux, a suscité dans le débat public l'émergence de la notion de « petites lignes », et paradoxalement contribué à relancer les investissements dans ces infrastructures jusqu'alors reléguées au second plan.

Il est vrai que l'état des petites lignes (lignes classées 7 à 9 sur l'échelle de l'Union internationale des chemins de fer, selon un critère de densité du trafic) est particulièrement critique : représentant près d'un tiers du réseau ferroviaire français, **le seul besoin de renouvellement pour assurer leur pérennité est estimé à plus de 5 Md euros** par SNCF Réseau. Néanmoins, ce réseau est vital tant pour le désenclavement de certains territoires que pour l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, le secteur des transports étant aujourd'hui le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, aux côtés de l'État et de la SNCF, [les conseils régionaux sont aujourd'hui en première ligne pour assurer une desserte ferroviaire équilibrée de leurs territoires](#) : en 2019 et 2020, ils ont pris en charge 68% des investissements réalisés pour la régénération du réseau de petites lignes. Ils s'emparent pleinement des leviers


et opportunités offerts par la Loi NOTRe de 2015, la Loi pour un nouveau pacte ferroviaire de 2018 et la Loi d'orientation des mobilités de 2019 (LOM).


Ainsi, si une partie de ces petites lignes est cofinancée dans le cadre des CPER, **les régions peuvent, depuis 2021, se voir transférer la totalité de la gestion de l'infrastructure de certaines lignes ferroviaires. La Région Grand Est** s'est engagée dans cette voie en lançant un appel d'offre concernant l'exploitation commerciale des trains, la remise en état et la maintenance du réseau pour trois lignes régionales menacées de fermeture (Epinal-Saint Dié, Strasbourg-Sélestat, Nancy-Contrexéville). Pour cela, **elle a créé une société publique locale** ayant une mission d'études et d'appui technique, de marketing, de gestion des investissements. De son côté, la Région Occitanie s'est engagée en 2020 à investir 800 millions d'euros sur 10 ans pour la relance des petites lignes. En parallèle, plusieurs régions sont engagées dans **l'ouverture à la concurrence de lignes de TER** (Grand Est, Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Centre-Val-de-Loire) qui, par les réorganisations qu'elle suscite, alimente à l'échelon régional une réflexion approfondie et une montée en compétences sur le sujet.


Après plusieurs décennies de fermetures, la montée en puissance des Régions en matière de politique ferroviaire représente donc une réelle opportunité pour les petites lignes, qui s'accompagne de projets d'expérimentation de prototypes de « trains légers » à partir de 2024, promettant pour les petites lignes un coût d'exploitation entre 1,5 et 2 fois moins élevé


GRUPE THÉMATIQUE « ENVIRONNEMENT »


Actualités du mois

 Dans la troisième édition de son examen de la mise en œuvre de la politique environnementale dans l'Union, la Commission européenne déplore des retards importants pris par les États membres. Pour la France, si des progrès ont été accomplis concernant l'économie circulaire, la Commission souligne des **carences en matière de protection de la biodiversité, de qualité de l'air et de l'eau et de pollution sonore**, domaines pour lesquels l'État fait l'objet de plusieurs procédures d'infraction en cours. Elle recommande par exemple d'étendre la couverture des zones Natura 2000 et de mettre en place des plans d'action pour la gestion du bruit dans les zones urbaines et autour des grands axes routiers.

 **Comment les territoires s'adaptent-ils pour faire face au changement climatique ?** Réinventer la culture de la vigne dans le Ventoux (84), planifier l'avenir du littoral de la Côte de Nacre (14), lutter contre la sécheresse à Saint-Zacharie (83), faire la chasse aux îlots de chaleur à Rouen (76), anticiper le risque de submersion dans le Marais poitevin (16-79-85), etc. Cet été, *La Gazette des communes* a recensé les stratégies d'adaptation des collectivités de sept territoires diversement affectés à court et moyen termes par le changement climatique et ses conséquences.

 **SOS forêts en danger. Depuis le début de l'été, les incendies ont occasionné des pertes d'ampleur pour les forêts françaises.** Or, de nombreuses menaces pourraient encore aggraver leur dépérissement dans les années à venir : urbanisation en zones sensibles aux incendies, morcellement de la propriété forestière, parasites... Parmi les pistes pour une gestion durable des forêts, la **diversification des essences et âges des arbres** se révèle difficile à mettre en place dans les parcelles privées. Du reste, amputée d'une partie de ses effectifs ces dernières années, **l'ONF peine à remplir ses missions de police et de protection** dans les forêts publiques qu'elle gère.

 **Comment introduire plus de biodiversité dans la gestion des espaces verts ?** Adaptée aussi bien aux parcs historiques et squares de quartiers qu'aux abords de sites industriels, la **démarche EcoJardin** promeut une gestion écologique des espaces verts qui facilite le développement de la vie au fil des saisons avec le minimum de ressources. Travail de concert entre les services techniques et urbanistiques, portage politique clair, association avec les propriétaires privés pour préserver la continuité écologique des sols, **formation des nouveaux « éco »-jardiniers** appelés à devenir ambassadeurs de la biodiversité sont autant de conditions de réussite d'une telle démarche.

 L'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) a publié 20 propositions en marge des travaux du groupe de travail « sport », réfléchissant à la contribution du secteur au **plan de sobriété énergétique** national. Alors que 22 % des équipements ont plus de 50 ans, la rénovation et la modernisation des équipements sportifs s'imposent comme des mesures incontournables. À l'échelle des EPCI, les conventions entre communes visant à faciliter l'accès aux équipements sportifs de proximité pour tous publics (scolaires, clubs, amateurs...) pourraient être développées.



La « vallée de chou pourri » dans l'Eure, un exemple réussi de reconversion écologique et industrielle.

Dans la vallée d'Alizay, la création d'un pôle d'économie circulaire autour d'une usine de papier recyclé redynamise un territoire en déclin. Modèle vertueux alliant impératifs écologiques et industriels, la nouvelle usine fonctionne grâce à une électricité locale totalement décarbonée.

Décryptage : La planification de la transition écologique au niveau local - Où en est-on ?

7

Face à la nécessité de mieux prendre en compte les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques, le cadre de la politique locale en matière de transition écologique a significativement évolué depuis une vingtaine d'années. Si les grandes orientations sont définies à l'échelle nationale, les **niveaux régional et intercommunal sont l'échelle de mise en cohérence et de mise en application des politiques climat-air-énergie**, au travers de divers outils de planification (**SRADDET, CPER, PCAET**). Face à une urgence environnementale toujours plus prégnante, il est important de questionner l'efficacité de ces outils, d'autant que **la moitié des émissions nationales de gaz à effet de serre relèvent directement ou indirectement des compétences des collectivités.**

L'**institut de l'économie pour le climat (I4CE)** et l'**Assemblée des communautés de France (AdCF)** ont publié en 2021 des analyses portant respectivement sur

l'ambition climatique des CPER et des PCAET. Si la planification territoriale en matière de transition écologique semble progresser, elle comporte encore de nombreuses limites : l'adaptation au changement climatique est trop souvent oubliée au profit de la seule atténuation, les outils de planification écologique sont mal articulés entre eux et avec les autres documents stratégiques des collectivités, les données sont globalement insuffisantes pour fixer des objectifs précis et évaluer correctement les résultats des actions planifiées.

Des solutions existent toutefois pour rendre la planification territoriale de la transition écologique plus efficace, comme la mutualisation de l'ingénierie entre collectivités, ou l'amélioration de la gouvernance, du suivi et de l'évaluation des plans. Enfin et surtout, les **moyens dédiés à la transition énergétique et écologique doivent être considérablement renforcés** pour respecter les trajectoires fixées tant au niveau national qu'au niveau local.



Pour approfondir : Le décryptage complet sur le thème de la **planification écologique à l'échelle locale** est à retrouver sur le [blog des administrateurs territoriaux](#).

GROUPE THÉMATIQUE « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »

Actualités du mois



En Seine-Saint-Denis, trois communes relèvent fortement leur taxe foncière. En plus de l'augmentation nationale de cette taxe, du fait de l'inflation, Montreuil, Pantin et Bagnolet ont choisi d'augmenter le taux de la taxe foncière de 7 % à 15 %, une hausse particulièrement importante pour les ménages.



Strasbourg revoit ses modalités de soutien financier aux cultes. Le 26 septembre, le conseil municipal de Strasbourg sera appelé à voter une délibération-cadre, précisant les possibilités de soutien financier aux cultes par la Ville. De quoi, revendique la maire Jeanne Barseghian, offrir de l'« équité » et de la « transparence » à l'instruction des dossiers.



Plan vélo : les collectivités vont devoir carburger. Le deuxième volet du plan vélo a été annoncé ce mardi 20 septembre 2022 par la Première ministre, Elisabeth Borne. Il comporte un fonds de 250 M€ pour financer les pistes cyclables et les dispositifs de stationnement vélo pour l'année 2023 et sera complété par d'autres financements. Il prévoit également de développer la formation des jeunes et la création d'une filière économique autour du vélo.



Métro : Lille face au casse-tête du doublement des rames. Avec près de sept ans de retard, le gros projet de doublement des rames du métro lillois devrait être achevé en juillet prochain. Sauf nouvel incident de parcours, ce n'est qu'à l'été prochain que la ligne 1 du métro lillois devrait pouvoir enfin faire circuler ses rames « boa » de 545 places, avec un nouveau système de pilotage automatique.



Le logement social à la française sur la sellette. Les organismes de logement social sont confrontés à une remise en cause de leur modèle – une exception française – par le désengagement croissant de l'État ainsi que par une hausse du taux du livret A dans un contexte inflationniste. Les collectivités et le secteur HLM doivent trouver les moyens de répondre aux objectifs ambitieux de rénovation énergétique. Ils restent dans le même temps confrontés à de forts besoins de logements nécessitant de nouvelles constructions.



« Le Blason » : Nouvelle résidence intergénérationnelle en plein cœur du Havre. Récemment inaugurée, la résidence le Blason, située en plein cœur de la ville du Havre est le fruit d'un projet de réhabilitation d'ampleur. Ce lieu chargé d'histoire est une ancienne caserne de pompiers datant du XIX^e siècle. Elle accueille aujourd'hui 113 appartements du studio au T4, dans une logique d'habitat intergénérationnel. Des espaces communs sont conçus pour renforcer la rencontre entre les habitants de toutes les générations et proposer services et animations.



Foncière Logement veut multiplier les microforêts dans ses résidences.

Dépollution, baisse de température, entretien moins coûteux... Foncière Logement veut développer les microforêts selon la méthode Miyawaki. Une plantation est réalisée ce mardi 20 septembre à Villepinte (Seine-Saint-Denis), et une quarantaine est déjà en préparation dans leurs résidences.



La Côte-d'Or veut optimiser la logistique des circuits courts. Pour développer les circuits courts, le Conseil départemental de la Côte-d'Or et la chambre d'agriculture réfléchissent à améliorer la chaîne logistique entre producteurs et consommateurs. Une spécialiste de la chaîne d'approvisionnement vient d'être recrutée dans cet objectif par le département.



Les Hauts-de-France mettent les pleins phares sur l'avenir de leur filière automobile. Avec plus de 56 000 salariés, les Hauts-de-France constituent la première région automobile du pays. Face à la « révolution électrique », les constructeurs et les sous-traitants de l'Association régionale de l'industrie automobile (ARIA) étaient en demande d'une feuille de route prospective. La Banque des Territoires et le Conseil régional ont cofinancé une étude qui éclaire à la fois sur les enjeux, les forces et faiblesses, les opportunités, tant au plan régional qu'international.



1 800 places de formations à prendre dans le Haut-Rhin avant la fin de l'année.

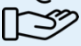
Sanitaire et social, BTP, commerce, numérique... Au total, 1 800 places de formations sont encore disponibles dans le Haut-Rhin jusqu'à la fin de l'année. Pour faire connaître cette offre, Pôle Emploi et la région Grand Est ont organisé à Mulhouse les 21 et 22 septembre un forum destiné aux demandeurs d'emploi, qui a réuni les organismes de formation, la mission locale, Cap Emploi et des associations d'insertion. La région et Pôle Emploi ont acheté plus de 4 500 places de formation pour 2022.





Printemps des Territoires 2022 : une édition tournée vers l'avenir. La 4^e édition du Printemps des Territoires s'est tenue à Paris. et à horizon 2030, cette édition s'est déclinée autour de l'accroche « c'est possible ! » à l'horizon 2030. Retour sur les principaux temps forts.


GRUPE THÉMATIQUE « POLITIQUES SOCIALES »

Actualités du mois

€  Dans son [bulletin d'information de septembre](#), la DGCL fait le point sur la situation financière des départements en 2021. Celle-ci s'améliore du fait d'une hausse des recettes de fonctionnement (+6,6 %) plus importante que celle des dépenses de fonctionnement (+1,4 %), induisant une hausse de l'épargne brute (+44 %). La progression des dépenses d'allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH et ACTP) ralentit fortement par rapport à 2020 (+1,2 % contre +5 %, hors Réunion). La reprise de l'activité économique a en effet fait baisser le nombre de bénéficiaires du RSA. Les dépenses liées au handicap (PCH et ACTP) ont enregistré leur plus forte évolution depuis 2015 mais demeurent inférieures à l'APA et au RSA.

 Différentes mesures du [projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023](#) concernent les collectivités territoriales. On peut notamment citer la création d'une 4^e année d'internat pour les étudiants en médecine générale qui se fera en priorité dans les zones sous-denses. Le gouvernement prévoit également la remise à plat du système d'aides à l'installation des médecins, aujourd'hui peu lisible. Le PLFSS engage la construction du service public de la petite enfance avec la réforme du complément de libre choix du mode de garde, l'augmentation du nombre de places en crèches (objectif 200 000 places en 2033) et la hausse de l'allocation de soutien familial destinée aux familles monoparentales. Enfin, les dépenses pour l'autonomie vont progresser de 5,2 %, soit une enveloppe d'environ 1,5Md €, tandis que 3 000 des 50 000 nouveaux postes de soignants annoncés pour le quinquennat sont budgétés pour 2023.

 Un [décret du 5 août 2022](#) précise les modalités d'accompagnement que les départements doivent offrir aux jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance à leurs 18 ans. L'obligation de suivi jusqu'à 21 ans avait été inscrite dans la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, alors qu'un quart des SDF sont passés par les services de l'ASE selon l'étude annuelle 2019 sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre.

 Alors que les collectivités rencontrent de grandes difficultés de recrutement dans le secteur social, [les écoles de formation des travailleurs sociaux connaissent en parallèle une forte baisse des candidatures et une hausse des abandons en cours d'étude](#). Par rapport à 2020, les vœux confirmés sur Parcoursup ont ainsi fortement baissé pour la formation d'éducateur spécialisé (-38 %), d'éducateur de jeunes enfants (-40 %), d'assistant de service social (-32 %) et d'éducateur technique spécialisé (-79 %). La perte d'attractivité des métiers du travail social est une tendance de long terme qui s'est accentuée depuis la crise sanitaire.

GROUPE THÉMATIQUE « FINANCES LOCALES »

Décryptage : L'effet de l'inflation sur les collectivités territoriales

Les marchés des fluides atteignent des sommets et contraignent directement le service public local

Depuis fin 2021, l'inflation vient perturber la stratégie financière des collectivités territoriales. Au premier chef, **l'augmentation des prix des fluides**, qui a des conséquences particulièrement importantes sur leurs budgets. Le prix de l'électricité, par exemple, est passé de 49 € le MWh début 2021 à plus de **1 000 € le MWh en août 2022**. Le gaz a également connu une augmentation substantielle de son prix.

Ces augmentations sont en lien avec la guerre en Ukraine mais pas uniquement. En effet, la relance économique mondiale a créé les premières tensions sur le marché de l'électricité, ainsi que l'augmentation du prix du carbone sur le marché du carbone européen. De plus, la France a connu une forte hausse de la consommation de gaz en hiver 2021 et la fermeture de nombreuses centrales nucléaires.

Les collectivités font ainsi face à une augmentation du prix de leurs marchés d'énergie qui varierait de **30 à 300 %** selon l'AMF et l'ANCCR. Selon leur stratégie d'achat (groupement de commande, révision annuelle du prix), elles ont disposé de plus ou moins de marges de manœuvre. L'effet est d'autant plus grand que les collectivités, **détentrices de nombreux équipements** (écoles, piscines, etc.), ont une consommation très importante d'énergie. Le bloc communal est particulièrement concerné. Certaines collectivités ont même vu leur exploitant ne plus être en mesure d'ouvrir leurs piscines, comme à Limoges ou Granville.

L'inflation augmente de nombreux autres postes de dépenses des collectivités

Ces augmentations des prix de l'énergie ainsi que celles des matières premières ont

eu des conséquences sur les autres achats des collectivités, les prestataires reportant la hausse de leurs coûts. Les principaux marchés concernés sont relatifs **aux travaux, aux produits manufacturés, aux transports et à l'alimentaire**. Ces hausses se répercutent dans la conclusion de nouveaux contrats, mais aussi dans leurs contrats en cours, à travers des mécanismes tels que les clauses de révision de prix. Les projets d'investissement doivent, dans ce cadre, évoluer pour prendre en compte la hausse des coûts.

À cette hausse des dépenses s'ajoute **l'augmentation du coût de la masse salariale** en lien avec l'augmentation du point d'indice de 3,5 % et la revalorisation du SMIC et du traitement minimum des fonctionnaires. Le surcoût de l'augmentation du point d'indice s'élèverait à 1 milliard d'euros pour les collectivités. Le coût est inégalement réparti entre les différents types de collectivité, la masse salariale représentant une part plus importante des budgets de fonctionnement des communes.

L'inflation amène aussi de nouvelles recettes fiscales

Les collectivités disposent de marges de manœuvre pour faire face à cette augmentation des prix. Tout d'abord, elles étaient en relative bonne situation financière, avec une trésorerie importante et en hausse (76 milliards fin 2021) et une capacité de désendettement moyenne réduite (4,3 ans).

De plus, l'inflation a amené une **augmentation de certaines ressources fiscales**. En effet, les impôts locaux reposent sur des bases locatives, lesquelles sont revalorisées selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le glissement de l'IPCH observé au mois de novembre est utilisé comme coefficient afin d'actualiser la valeur des VLC l'année

suivante. Cette **revalorisation forfaitaire des bases locales** est de 3,4 % en 2022, ce qui va entraîner un produit supplémentaire de taxe foncière de 1,6 milliards d'euros pour les communes et EPCI. Cet effet d'augmentation devrait se poursuivre en 2023, l'INSEE prévoyant une augmentation en fin d'année de l'IPCH d'environ 7 %.

Le **produit de TVA** perçu va également augmenter, autour de 9,6 %. Cela représenterait une hausse des recettes de 2,5 milliards d'euros : 1 milliard d'euros pour les régions, 1 milliard pour les départements et 500 millions pour les intercommunalités et la Ville de Paris.

En complément de l'augmentation de ces recettes fiscales, certaines collectivités vont renchérir leurs tarifs afin d'équilibrer les budgets, notamment ceux des SPIC.

Les institutions s'adaptent à ce nouveau contexte financier

Avec le retour de l'inflation, l'analyse financière doit **distinguer les variations en euros constants et courants** pour mieux apprécier la réalité des dynamiques portées par les collectivités.

Dans ce contexte, l'AMF a demandé l'indexation des dotations de l'État sur l'inflation, sans succès pour le PLF 2023.

De plus, il est prévu de limiter à nouveau l'augmentation des dépenses des collectivités, dans l'objectif de participation au redressement des comptes publics. Le gouvernement prévoit de mettre en place un **pacte de confiance** afin de plafonner la hausse des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités à **0,5 point en dessous de l'inflation**, ce qui représenterait une augmentation de **16 milliards d'euros** courants sur la durée du quinquennat.

Enfin, les collectivités territoriales pourront bénéficier de certaines vertus de l'inflation, notamment pour diminuer le poids relatif de leur dette dans leur budget et dégager des marges de manœuvre afin d'investir. Elles devront également développer des compétences pour négocier leurs marchés publics et ainsi distinguer, chez les fournisseurs, les hausses des prix liées à l'inflation des mouvements spéculatifs.



Pour approfondir : l'article du Monde du 6 septembre 2022, [Les piscines publiques, un équipement coûteux particulièrement vulnérable à la hausse des prix de l'énergie.](#)

GRUPE THÉMATIQUE « QUEER ET ALLIÉ.E.S »

Décryptage : Agir contre la sérophobie, quel rôle des managers ?

La sérophobie désigne la peur ou le rejet des personnes vivant avec le VIH. **Si vous ne savez pas ce que veut dire « I = I », vous avez certainement des choses à apprendre dans cet article.**

La majorité des personnes séropositives exercent une activité professionnelle, à plein temps. Le choix de révéler son statut sérologique n'appartient qu'à la personne concernée : aucune obligation légale n'est faite à ce sujet, pas même à la médecine du travail. De fait, il est de la responsabilité de tout manager de s'assurer de l'absence de sérophobie dans ses équipes car :

- La sérophobie est une discrimination, elle est donc **illicite**. Un manager mal informé peut se rendre coupable ou complice de faits légalement répréhensibles ;
- Elle crée un climat **délétère** pour les personnes concernées, qui *in fine* nuit à la productivité de l'équipe.

Que faire face à ce constat ?

En tant que discrimination liée à l'état de santé, les actes de sérophobie doivent faire l'objet d'une **procédure de signalement**. Celle-ci donne lieu à une enquête administrative, débouchant le cas échéant sur les sanctions appropriées.

Toutefois, au vu du caractère sensible du statut sérologique, et de la possible immixtion de la sérophobie avec des LGBTQ-phobies, le manager doit prioritairement :

- Adopter une posture d'écoute face aux agents concernés, en respectant scrupuleusement la confidentialité si elle est souhaitée ;
- S'informer et faire preuve de **pédagogie**.

En effet, la majorité des situations de sérophobie sont liées à la méconnaissance de la maladie ainsi qu'à la persistance de préjugés liés à l'explosion de l'épidémie dans les années 1980. Voici quelques clés pour ne plus (laisser) dire n'importe quoi :

- **« Vivre avec le VIH » ne veut pas dire « avoir le SIDA »**. Le **VIH** est le virus de l'immunodéficience humaine. S'il n'est pas traité à temps, le syndrome de l'immunodéficience acquise (**SIDA**) peut se déclarer : il est atteint au moment où certaines maladies spécifiques se déclenchent.
- L'**espérance de vie** d'une personne séropositive traitée est quasi-normale. Si le VIH est incurable, les trithérapies permettent aujourd'hui aux personnes séropositives de mener une vie normale.
- Le VIH ne concerne pas que les personnes LGBTQ+. **Les personnes**

hétérosexuelles sont désormais majoritaires (54%) dans les nouvelles contaminations en France (Santé publique France, 2021).

- Travailler avec une personne séropositive ne représente aucun risque et ne requiert aucune mesure d'hygiène particulière. Le VIH ne se transmet que par le sang, le sperme et les sécrétions vaginales. **Il ne peut pas être transmis en milieu professionnel** (serrer la main, faire la bise, partager de la vaisselle ou du matériel de travail, partager des vestiaires ou des toilettes).
- **Une personne séropositive correctement traitée n'est plus contagieuse.**
Lorsque, grâce aux trithérapies, la charge virale est *indétectable* depuis plus de 6 mois, la personne concernée ne transmet plus le

VIH, même lors d'un rapport sexuel non protégé. C'est ce que signifie «**I = I**»: **indétectable = intransmissible**. Cette réalité scientifique prouvée depuis plus de 15 ans et permise par l'avancée de la médecine est très méconnue, alors qu'elle aiderait activement à la lutte contre la sérophobie.

- **L'humanité peut vaincre cette épidémie, à condition d'atteindre le triple 95% :**
il faut que 95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, que 95% d'entre elles soient sous traitement, et que 95% aient une charge indétectable (ONUSIDA). Le dépistage régulier - y compris des personnes hétérosexuelles - et les **traitements préventifs tels que la PReP** sont deux armes incontournables pour l'éradiquer.



2

